



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Developpement des regions

Question écrite n° 2248

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation agricole du département de l'Orne. Dix-huit cantons sur quarante seraient actuellement retenus en zone 5 B. Compte tenu des difficultés rencontrées par le département de l'Orne, il apparaît que l'ensemble du territoire devrait bénéficier de cette procédure de classement en zone 5 B. Ce classement permettrait aux éleveurs de bénéficier notamment des incitations en faveur de la mise en conformité des bâtiments d'élevage, de la diversification des productions, de l'agro-tourisme, etc. Un nouveau classement en zone 5 B doit intervenir prochainement au niveau de la CEE. Aussi, il lui demande de bien vouloir faire procéder à un examen aussi bienveillant qu'attentif de ce dossier afin de faire bénéficier l'ensemble du département de l'Orne.

Texte de la réponse

Le département de l'Orne n'a pu bénéficier d'un classement en zone objectif 5B que pour dix-huit cantons. Toutefois, les aides en faveur des exploitants agricoles n'ont pas été accordées seulement dans le cadre de cet objectif, et la modernisation de l'agriculture ainsi que la diversification des exploitations ont pu recevoir des subventions communautaires au titre de l'objectif 5A qui s'applique sur tout le territoire. Il est effectif qu'une révision du classement en zone objectif 5B doit intervenir à partir du 1er janvier de l'année prochaine. Les prochains règlements sur les fonds sociostructurels européens sont en cours de négociations, et ce n'est qu'après leur adoption définitive que la modification du classement pourra être étudiée. À ce moment, l'éligibilité du département de l'Orne sera examinée en fonction des critères contenus dans leurs règlements européens.

Données clés

Auteur : [M. Lenoir Jean-Claude](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2248

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1599

Réponse publiée le : 9 août 1993, page 2422